

Accord-cadre à bons de commande pour la Fourniture de vêtements de travail et d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) pour l'ensemble du personnel de la collectivité

Cahier des Clauses Techniques Particulières



Consultation n°: 2022-FO-01

Pouvoir adjudicateur

COMMUNE DE LE BOULOU

Avenue Léon Jean Grégory

Représentant du pouvoir adjudicateur

Monsieur COMES François, le Maire

Objet du marché

Fournitures de vêtements de travail et d'Équipement de Protection (EPI) pour l'ensemble du personnel de la collectivité

Lot 3 : Fourniture de vêtements de travail - Équipement de Protection Individuelle du service Sports

Article 1. – OBJET DU PRESENT CCTP

Le présent Cahier des Charges Particuliers a pour objet de définir les caractéristiques, les qualités ainsi que les conditions de la fourniture de vêtements de travail, des Équipements de Protection Individuelle (EPI) des agents des services techniques.

QUALITES ET EXIGENCES GENERALES : La fourniture des vêtements de travail permet à la collectivité employeur de :

1. Respecter les obligations inhérentes aux différentes réglementations en matière du code du travail,
2. Améliorer les conditions de travail des agents du point de vue de l'hygiène par un entretien rigoureux.

Les vêtements de travail proposés dans le cadre du présent marché devront notamment respecter les exigences et qualités suivantes :

Ergonomie : Le vêtement de travail ne doit pas apporter de gêne ou de contrainte pour le porteur ; ainsi il doit présenter une coupe adaptée aux tâches et utilisation effective du poste de travail (gestes et postures).

Confort et efficacité : Les vêtements de travail doivent être adaptés à la morphologie du porteur.

Protection : les vêtements de travail doivent être en adéquation avec l'activité et l'ensemble des risques répertoriés sans s'opposer à la bonne exécution du travail.

Résistance et légèreté : les vêtements de travail doivent être le plus léger possible sans préjudice pour leur solidité et leur efficacité. Adaptation aux saisons : les vêtements de travail doivent prendre en compte la chaleur et le froid auxquels l'agent est confronté.

ARTICLE 2. – CONFORMITE, MARQUAGE ET NOTICE D'UTILISATION

Les équipements de protection individuelle (E.P.I.) devront être conformes à la directive européenne 89/686/CEE du 21/12/89 modifiée (transposition en droit français : loi n° 91-1414 du 31/12/91).

Ils seront notamment conformes aux lois, décrets et arrêtés suivants :

- La loi n° 91-1414 du 31/12/91 portant modification du code du travail en vue de favoriser la prévention des risques professionnels.
- Décret n° 92-765 du 29/07/92 modifié portant champ d'application de la réglementation relative à la conception des E.P.I.
- Décret n° 92-766 du 29/07/92 relatif aux procédures de certification de conformité et diverses modalités du contrôle de conformité des équipements de travail et moyens de protection.
- Décret n° 92-768 du 29/07/92 relatif aux règles techniques et procédures de certification de conformité applicables aux E.P.I.
- Arrêté du 22/10/2009 relatif aux caractéristiques de l'avertissement exigé par les Articles L 4311-4 et L 4321-3 du Code du Travail.
- Arrêté du 18/12/92 précisant le contenu de la documentation technique de fabrication, le modèle de la déclaration de conformité CE de type, le modèle du certificat de conformité des équipements d'occasion.
- Arrêté du 07/02/97 relatif au marquage CE des équipements de travail et E.P.I.
- Arrêté du 24/12/96 modifié relatif à l'habilitation des organismes chargés de procéder aux examens CE.

Autres textes applicables :

- Code du Travail Article L. 230.2

Les vêtements et équipements de protection doivent obligatoirement porter le marquage CE.

Chaque E.P.I. livré doit être accompagné de sa notice d'utilisation et d'entretien en français.

ARTICLE 3. – ECHANTILLONS – PERIODE D'ESSAI

Afin d'optimiser l'analyse des offres, les candidats fourniront les échantillons de tous les éléments listés sur le Bordereau des Prix Unitaires (B.P.U.)

Les candidats devront faire parvenir obligatoirement et sous peine de rejet de leur offre, un échantillon gratuit des différents produits surlignés dans le BPU pour l'ensemble des lots selon des dispositions suivantes :

Les échantillons devront être fournis dans les tailles suivantes :

Vêtements pour homme : Taille L et XL

Vêtements pour femme : Taille M et L

Chaussures homme : 43 et 44

Chaussures femme : 38 et 39

Sur chaque échantillon devront figurer les indications permettant d'identifier le fournisseur, la référence du produit au regard du BPU et sa dénomination

Les échantillons pourront être transmis jusqu'à 1 semaine (7 jours) après la date limite de remise des offres soit avant le lundi 28 mars 2022 – 11 h 00.

Ces échantillons seront adressés par paquets séparés (1 paquet par lot) et fermés.

Les échantillons devront être livrés aux :

**Centre Technique Municipal
Distriport
66160 – LE BOULOU**

Entre 8 h 30 et 11 h 45 du lundi au vendredi.

Les paquets séparés devront indiquer les mentions suivantes :

Offre pour :

« Coordonnées de la société »

ECHANTILLONS

**Fourniture de vêtements de travail et d'Équipements de Protection Individuelle (EPI) pour
l'ensemble du personnel de la collectivité du Boulou**

Lot N° ...

La période d'essai est de 3 semaines. Le nombre minimal d'agents à équiper durant la période d'essai est de 2 par type de vêtement ou d'équipement.

Une fois que le jugement des offres aura eu lieu, les échantillons fournis dans le cadre du présent appel d'offres seront mis à disposition des entreprises.

La Ville du Boulou notifiera aux candidats la date à laquelle les échantillons sont disponibles. A compter de celle-ci, les entreprises auront un délai de deux mois pour récupérer les échantillons à leurs frais.

Passé ce délai, ils deviendront propriété de la Ville du Boulou.

Si malencontreusement des échantillons étaient détériorés lors de l'analyse, les candidats n'auront aucune réclamation à formuler.

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'en l'absence d'échantillons, leur offre sera déclarée irrégulière.

ARTICLE 4. – EQUIPEMENTS CHAUSSANTS POUR LE SERVICE SPORTS

Les vêtements de travail et équipements de protection individuelle (EPI) relèvent des dispositions du Code du travail, et devront correspondre à la norme.

4.1. Sabot en EVA modèle femme

- En ISO 20347 + SRC
- Légers, lavables, coloris assortis

4.2. Sabot en EVA modèle homme

- En ISO 20347 + SRC
- Légers, lavables, coloris assortis

4.3. Claquettes modèle homme

- En caoutchouc
- Anti-dérapants

Coloris : à déterminer

4.4. Claquettes modèle femme

- En caoutchouc
- Anti-dérapants

Coloris : à déterminer

ARTICLE 5. – VETEMENTS DE TRAVAIL POUR LE SERVICE SPORTS

5.1. Tee-shirt (Sérigraphie cœur logo couleur et dos couleur bleu marine)

- En polyester
- Col rond
- Modèle homme du S au XXXL

Coloris : blanc

5.2. Tee-shirt (Sérigraphie cœur logo couleur et dos couleur bleu marine)

- En polyester
- Col V
- Modèle femme du S au XL

Coloris : blanc

5.3. Tee-shirt (Sérigraphie cœur logo couleur et dos couleur bleu marine)

- En coton
- Col V
- Modèle femme du S au XL

Coloris : blanc

5.4. Débardeur (Sérigraphie cœur logo couleur et dos couleur bleu marine)

- En coton
- Modèle femme du S au XL

Coloris : blanc

5.5. Sweat-shirt (Sérigraphie cœur logo couleur)

- Coton / polyester
- Modèle femme du S au XL
- A capuche zippé

Coloris : bleu marine

5.6. Sweat-shirt (Sérigraphie cœur logo couleur)

- Coton / polyester
- Modèle Homme du S au XXXL
- A capuche zippé

Coloris : bleu marine

5.7. Short running

- Polyester / élastane
- Modèle femme du S au XL

Coloris : bleu

5.8. Short running

- Polyester / élastane
- Modèle homme du S au XXXL

Coloris : bleu

5.9. Casquette

- Ajustable
- Avec filet sur la partie arrière

Coloris : à déterminer

ARTICLE 6. – PERSONALISATION DES VETEMENTS ET EQUIPEMENTS

Les vêtements et équipements listés ci-dessous sont personnalisés avec le logo de la ville de le Boulou.

6.1. Vêtements personnalisés

- Tee-Shirts (tout modèles)
- Sweat-shirts (tout modèles)
- Débardeurs

6.2. Logo

Réalisé selon les modèles joints.

Les souhaits de couleur, positionnement, choix du modèle de logo sont indiqués à chaque type de vêtements décrit ci-dessus.

Pour les articles avec sérigraphie dos (5.1 – 5.2 – 5.3 – 5.4), l'intitulé sera précisé au moment de la commande (MAITRE NAGEUR, SAUVETEUR, ACCUEIL, PISCINE MUNICIPALE, ENTRETIEN, ...).

A

Le

Signature et cachet de l'entreprise :



**Accord-cadre à bons de commande pour la
Fourniture de vêtements de travail et
d'Equipements de Protection Individuelle (EPI)
pour l'ensemble du personnel de la collectivité**

BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES

**Lot 3 : Fourniture de vêtements de travail –
Équipement de Protection Individuelle du service Sports**

Consultation n°: 2022-FO-01

Bordereau de prix unitaires – Lot 3
Vêtements de travail – Équipement de Protection Individuelle
du service Sports

Référence article du CCTP	Équipement chaussants pour le service Sports	Prix Unitaire H.T.
4.1	Sabot en EVA modèle femme	
4.2	Sabot en EVA modèle homme	
4.3	Claquette modèle homme	
4.4	Claquette modèle femme	

Référence article du CCTP	Vêtements de travail pour le service Sports	Prix Unitaire H.T.
5.1	Tee-shirt modèle homme (Sérigraphie cœur logo + dos couleur bleu marine)	
5.2	Tee-shirt modèle femme (Sérigraphie cœur logo + dos couleur bleu marine)	
5.3	Tee-shirt modèle femme (Sérigraphie cœur logo + dos couleur bleu marine)	
5.4	Débardeur modèle femme (Sérigraphie cœur logo + dos couleur bleu marine)	
5.5	Sweat-shirt modèle femme (Sérigraphie cœur logo couleur)	
5.6	Sweat-shirt modèle homme (Sérigraphie cœur logo couleur)	
5.7	Short running modèle femme	
5.8	Short running modèle homme	
5.9	Casquette	

Délai de livraison (marquage ou broderie inclus) exprimé jours ouvrés (du lundi au vendredi) à compter de la réception du bon de commande : jours.

Date :

Signature et cachet de l'entreprise



**Accord-cadre à bons de commande pour la
Fourniture de vêtements de travail et
d'Equipements de Protection Individuelle (EPI)
pour l'ensemble du personnel de la collectivité**

DEVIS QUANTITATIF ESTIMATIF

**Lot 3 : Fourniture de vêtements de travail –
Équipement de Protection Individuelle du service Sports**

Consultation n°: 2022-FO-01

Devis Quantitatif Estimatif – Lot 3
Vêtements de travail – Équipement de Protection Individuelle
du service Sports

Référence article du CCTP	Équipement chaussants pour le service Sports	Prix Unitaire H.T.	Quantité	Prix total H.T.
4.1	Sabot en EVA modèle femme		5	
4.2	Sabot en EVA modèle homme		5	
4.3	Claquette modèle homme		5	
4.4	Claquette modèle femme		5	

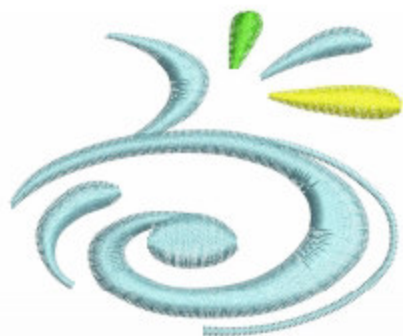
Référence article du CCTP	Vêtements de travail pour le service Sports	Prix Unitaire H.T.	Quantité	Prix total H.T.
5.1	Tee-shirt modèle homme (Sérigraphie cœur logo + dos couleur bleu marine)		20	
5.2	Tee-shirt modèle femme (Sérigraphie cœur logo + dos couleur bleu marine)		10	
5.3	Tee-shirt modèle femme (Sérigraphie cœur logo + dos couleur bleu marine)		6	
5.4	Débardeur modèle femme (Sérigraphie cœur logo + dos couleur bleu marine)		10	
5.5	Sweat-shirt modèle femme (Sérigraphie cœur logo couleur)		5	
5.6	Sweat-shirt modèle homme (Sérigraphie cœur logo couleur)		5	
5.7	Short running modèle femme		10	
5.8	Short running modèle homme		15	
5.9	Casquette		10	

Montant total H.T.
T.V.A.
Montant total T.T.C

Délai de livraison (marquage ou broderie inclus) exprimé jours ouvrés (du lundi au vendredi) à compter de la réception du bon de commande : jours.

Date :

Signature et cachet de l'entreprise



Le Boulou
Source de dynamisme



Le Boulou
Source de dynamisme

COEUR TAILLE REELLE

7 cm



Le Boulou
Source de dynamisme

8 cm

DOS

8 cm

**VILLE
LE BOULOU**

26 cm

sérigraphie 1 couleur : BLANC

sweats : uniquement coeur, T-shirt : uniquement dos